



Assemblée générale

Distr. générale
25 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 45 de l'ordre du jour

Question des îles Falkland (Malvinas)

Lettre datée du 23 mai 2011, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 6 avril 2011 que le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Guyana vous a adressée et qui contenait en annexe le texte d'une lettre datée du 2 avril 2011 et de ses cinq pièces jointes émanant des chefs d'État et de gouvernement de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) au sujet des îles Falkland.

Le Gouvernement britannique n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes.

Notre position sur la souveraineté des îles Falkland se fonde sur le principe de l'autodétermination, consacré par la Charte des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de négociations à ce sujet si les habitants des îles Falkland ne le souhaitent pas et tant qu'ils ne le souhaiteront pas. Or, ceux-ci ont exprimé clairement leur volonté de rester liés au Royaume-Uni tout en régissant leurs propres affaires conformément à leur démocratie constitutionnelle.

Le Royaume-Uni récuse toute allégation selon laquelle la République argentine a des droits légitimes quelconques sur les îles Falkland, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Les références historiques que fait valoir l'Argentine pour soutenir son point de vue sont erronées. Aucune population civile n'a été expulsée de force des îles Falkland en 1833. Au contraire, la population civile a été encouragée à rester, ce qui a été le choix de la majorité. La souveraineté britannique sur les îles Falkland remonte à 1765 et l'archipel n'a jamais été légitimement administré par la République argentine et n'en a jamais fait partie. L'Argentine cherche à refuser aux habitants des îles Falkland, dont les familles sont souvent présentes dans l'archipel depuis les années 1830, le droit de base qu'est le droit à l'autodétermination. Or, respecter le droit des habitants des îles Falkland à choisir leur propre avenir politique est la seule solution viable.



Le Royaume-Uni demeure convaincu qu'il existe de nombreuses possibilités de coopération dans la région de l'Atlantique Sud. Toutefois, ces dernières années, la République argentine a interrompu sa coopération dans le cadre de la Commission des pêches de l'Atlantique Sud et dénoncé, en 2007, la Déclaration commune de 1995 sur les hydrocarbures. En 2003, elle a interdit les vols affrétés à destination des îles. L'Argentine a également adopté une législation qui pénalise les sociétés souhaitant mener des activités commerciales dans les îles Falkland ou avec ces îles. En 2010, elle a adopté un décret présidentiel qui va à l'encontre du principe de la liberté de navigation consacré par le droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le décret vise à imposer des restrictions aux navires qui empruntent les eaux territoriales de l'Argentine à destination ou en provenance des îles Falkland, y compris ceux qui passent par le détroit de Magellan. En 2011, l'Argentine a adopté une nouvelle loi visant à pénaliser les entreprises ou les personnes qui soutiennent directement ou indirectement la prospection légitime d'hydrocarbures. Ces exemples montrent bien que la République argentine a, à plusieurs reprises et de manière unilatérale, pris des mesures contre les îles Falkland et l'économie de cette petite communauté insulaire (en violation de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale en date du 1^{er} décembre 1976).

Le Gouvernement britannique récuse toute allégation selon laquelle la prospection d'hydrocarbures ou des exercices militaires de routine dans les eaux des îles Falkland constitueraient des actes unilatéraux de sa part et contreviendraient à la résolution 31/49 adoptée par l'Assemblée générale en 1976. Le Royaume-Uni appuie la décision légitime du Gouvernement des îles Falkland de procéder à la prospection d'hydrocarbures dans ses eaux, conformément au droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 1, par. 2). Le Royaume-Uni procède, tous les six mois, à des exercices de routine consistant en des tirs d'essai de missiles à courte portée, qu'il a déployés dans les îles Falkland à la suite de l'invasion des îles par la République argentine en 1982. Les essais qui se sont déroulés en octobre 2010 ne représentent aucun changement dans la position défensive adoptée par le Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud.

Le Royaume-Uni a fait un certain nombre de propositions diverses de collaboration et demeure entièrement disposé à nouer des relations constructives avec l'Argentine et à promouvoir une coopération concrète dans l'Atlantique Sud.

Ni le Gouvernement du Royaume-Uni ni celui des îles Falkland ne sont membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et ils n'ont été ni convoqués ni représentés à aucune de ses réunions.

Les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, qui sont un territoire britannique d'outre-mer distinct, ne relèvent pas de la question des îles Falkland et ne figurent pas sur la liste des territoires dont s'occupe la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'ONU.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Philip **Parham**